

**AVIS D'IMPÔT 2019****TAXES FONCIÈRES**

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de rechercheMME CROQUET FRANCOISE
15 PL DU FOIRAIL
32140 MASSEUBE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 10 19 296 059 271
 Référence de l'avis : 19 32 4079446 12
 Numéro de contrat de prélèvement : M3 32 0007817 26
 RUM* : FR46ZZZ005002M332000781726
 Numéro de propriétaire : 242 L00249 N

Débiteur(s) légal(aux) :
 PROP/INDIVIS 0180 MBC4GL
 MME LAFFORGUE FRANCOISE ANGELE N

PROP/INDIVIS 02201 MBGR4C
 MME CROQUET PAULINE ODETTE

ET AUTRES TITULAIRES DE DROIT

Numéro de rôle : 221
 Date d'établissement : 05/09/2019
 Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 492,00 €**Détail du montant restant à prélever**

Montant de vos taxes foncières 2 236,00 €

Acomptes mensuels versés 1 744,00 €

32042

Compte à débiter :

FR76 1690 6001 7051 0080 3399 531
 MME CROQUET FRANCOISE
 CRCA MASSEUBE

Prochaines échéances 2019 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	218,00 €
15 OCTOBRE 2019	218,00 €
15 NOVEMBRE 2019	56,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2020	223,00 €	15 JUIN 2020	223,00 €
17 FEVRIER 2020	223,00 €	15 JUILLET 2020	223,00 €
16 MARS 2020	223,00 €	17 AOÛT 2020	223,00 €
15 AVRIL 2020	223,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	223,00 €
15 MAI 2020	223,00 €	15 OCTOBRE 2020	223,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - Courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 • Sur le paiement de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS MIRANDE
RUE DES GENETS - BP 56 32300 MIRANDE
Tél : 05 62 66 50 40
- Sur le montant de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS MIRANDE - S.A.I.D. PLAISANCE
RUE DES GENETS - BP 56 32300 MIRANDE
Tél : 05 62 66 82 63

**(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)*

Département : 32 GERS

Commune : 242 MASSEUBE

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	21,36 %	%	3,01 %	33,85 %	0,205 %	16,12 %	%	
	Taux 2019	21,36 %	%	3,01 %	33,85 %	0,196 %	16,12 %	%	
	Adresse	128 RUE JEAN FURCATTE							
	Base ①	419		419	419	419	419		
	Cotisation	89		13	142	1	68		313
	Cotisation lissée ②								
	Adresse	9001 PL DU FOIRAIL							
	Base ①	2463		2463	2463	2463	2463		
	Cotisation	526		74	834	5	397		1836
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2018	603		85	955	6	454		
	Cotisations 2019	615		87	976	6	465		2149
Variation	+1,99 %	%	+2,35 %	+2,20 %	0 %	+2,42 %	%		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2018								
	Cotisations 2019								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité						Droit fixe :			
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		87	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :		2236	